



AVIS DE LA CPU SUR L'HARMONISATION DES INTITULES DE DIPLOMES

20 mars 2008

La campagne d'habilitation à délivrer les diplômes nationaux de licence et master des vagues A et B s'est appuyée, pour l'intitulé des domaines et mentions, sur une nomenclature proposée par le ministère aux établissements.

La CPU est favorable au principe d'harmonisation nationale des mentions de diplômes dans un souci de cohérence et de lisibilité de l'offre de formation.

Cependant, cette harmonisation ne peut se concevoir sans consultation préalable de la communauté universitaire et ne doit pas conduire à rigidifier l'offre de formation des établissements ; la liste à laquelle elle conduit doit donc être révisable annuellement à la marge.

La CPU souhaite participer activement à cette consultation et prendra des initiatives en ce sens.

Adopté à l'unanimité (moins une voix)